



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAT

Question écrite n° 59251

Texte de la question

M. François-Xavier Villain appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation des jeunes adultes handicapés travaillant en CAT au regard des frais de transport. Les caisses de sécurité sociale ne semblent pas toutes prendre en charge de la même façon les frais de transport des jeunes handicapés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les modalités de prise en charge des frais de transport des jeunes handicapés travaillant en CAT et les aides qui existent pour ceux qui ne seraient pas pris en charge par les caisses de sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59251

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2120